



Achat batiment pour locations

Par **Helo88**, le **21/06/2020** à **18:00**

Bonjour,

Je souhaite acheter un bâtiment de 40000€ avec travaux estimé à 110000€. Il y aura 3 appartements et 1 local commercial. Je souhaite l'acquérir en nom propre. Est ce que je pourrai récupérer la tva des travaux effectués sur la totalité ? Est ce la bonne solution en nom propre ?

Par **Visiteur**, le **21/06/2020** à **19:25**

Bonjour

Si vous ne pensez pas à une activité de loueur en meublé, il est nécessaire de passer par une SCI avec option pour l'imposition de la TVA,. Dans le cas de travaux de rénovation, il est possible de récupérer la TVA quand celle-ci est facturée par l'entrepreneur en charge des travaux ou par vos fournisseurs.

Ce genre de projet doit être mené avec l'appui d'un comptable.